

RAPPORT DE CONFORMITE DU PORTFOLIO

Nous certifions que le portfolio de
est conforme aux exigences du label pour la démarche « portfolio-bilan de compétences »,
défini par l'Association pour la reconnaissance des acquis (ARRA). Le présent rapport est
établi sur la base des critères ci-dessous.

Les éléments suivants sont présents :

STRUCTURE

- Exposé du - des objectif-s de l'auteur-e
- Inventaire exhaustif des expériences de vie sous forme de liste ou de tableau synoptique
- Curriculum vitae et autobiographie résumée
- Analyse des expériences sélectionnées et mise en évidence des acquis / ressources issus de ces expériences
- Auto-évaluation des acquis et ressources
- Introduction explicative à la synthèse et au référentiel de compétences utilisé
- Synthèse sous forme graphique ou listée
- Démonstration et/ou commentaire sur les compétences
- Conclusion : réflexion sur la démarche, ce qui en a été appris, l'atteinte des objectifs
- Pièces justificatives pertinentes

2. PRESENTATION

- Page de garde comportant les coordonnées de l'auteur-e et celles du destinataire
- Table des matières correspondant au contenu du document
- Identification des chapitres
- Liste et numérotation des pièces justificatives
- Attestation de l'institution ou de l'accompagnatrice/accompagnateur s'il y a lieu
- Document dactylographié

3. COHERENCE DE LA DEMARCHE AVEC LE/LES OBJECTIFS ENONCES

4. COMMENTAIRES

Lausanne, le

Groupe Rapport de conformité